



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400652-20220321-DEL03-2022-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 C.C.A.S. de LAPALUD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2022

Préambule :

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a codifié les dispositions résultant de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, précisant que l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget.

La Loi NOTRe du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 relatifs aux débats d'orientation budgétaire prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière (article 107 de la loi).

Elle concerne également les Centres Communaux d'Action Sociale.

Cette loi a introduit dans le CGCT des dispositions ayant trait à l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement qui est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement.

En outre, elle précise les dispositions qui imposent aux exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques impose de nouvelles règles pour les années 2018 à 2022 : il convient désormais de fixer des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Ce texte prévoit surtout qu'à compter de 2018, l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, contenu dans l'article 13 de la loi, correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. Pour une base 100 en 2017, l'indice s'élève à 102,4 en 2019. Afin de tenir le cap de ce taux de croissance maximum, la loi de programmation pluriannuelle prévoit en son article 29 une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales les plus importantes.

Contenu du rapport :

- Le bilan d'activités 2021,
- Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget,
- Une note sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

A noter que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I - BILAN D'ACTIVITÉ 2021 :

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie de la covid19 et la crise sanitaire. Pour préserver la population et respecter les réglementations gouvernementales, le CCAS a dû adapter ses manifestations et reporter ou annuler certaines de ses actions ; il a poursuivi ses missions d'aide de proximité et sa veille auprès des personnes isolées et vulnérables.

Comme en 2020 et outre ses missions courantes en faveur des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles, des personnes en situation de précarité et en difficulté = gestion des urgences et situations sociales, accompagnements, orientations, veille téléphonique et papotage, participation active aux commissions, réunions et groupes de travail, distribution de masques, ...

Il a :

- mis en place des activités de lien social, de prévention ou de divertissement dans le respect des protocoles et des gestes barrières :
Gym séniors de septembre à décembre
Ateliers de prévention séniors = mémoire, vitalité, tablettes et smartphone
Marche active en faveur des aidants familiaux
424 colis de Noël distribués aux séniors âgés de 65 ans et plus,
1 marche bleue, 1 spectacle, 1 pièce de théâtre lors de la Semaine Bleue
2 après-midi « Retrouvailles » intergénérationnels = pique-nique, balade, jeux, pétanques, Qi Gong...
- finalisé l'Analyse des Besoins sociaux 2021 de la Commune,
- poursuivi ses recherches et prospections de mutuelles dans le cadre du projet Mutuelle communale,
- poursuivi ses recherches pour inciter l'installation de médecins généralistes en lien avec la Commune,
- aidé les Lapalutiens dans leur prise de rendez-vous vaccinaux et transportés des personnes non véhiculées au Centre de Vaccination de Bollène,
- participé au groupe de travail pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Une semaine avant la date, le Repas de Noël du 05 décembre a dû être annulé et reporté en 2022 ; Comme il n'a pas été possible de proposer :

- de lotos, d'après-midi récréatifs et créatifs,
- de sorties,
- de repas à thèmes.

Les manifestations dites « intergénérationnelles » ont été lancées en 2021. Ce sera un des objectifs 2022 que de privilégier ces échanges entre les séniors, les élus du Conseil Municipal Enfants, les enfants des ALSH ou des écoles, les résidents du Foyer de Kerchène....

Au vu des actions et des activités 2021, on pourrait envisager un excédent de fonctionnement au Compte administratif 2021 de **27 103,57 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF PRÉVISIONNEL 2021 - CCAS - Vue générale

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	C.A. 2019	Budget 2021 + DM	C.A. 2021 prévisionnel	Solde	BP 2022 prévisionnel
013	Atténuation de charges rembrst salaires				0,00	
70	Produits des Services du Domaine	6 020,75	1 370,00	590,00	780,00	2 100,00
73	Impôts et Taxes				0,00	
74	Dotations, Subventions, Participations	16 065,40	24 000,00	23 980,00	20,00	27 145,00
75	Revenus des immeubles	5 969,36	6 235,46	6 264,49	-29,03	6 251,43
Total des recettes de gestion courante		28 055,51	31 605,46	30 834,49	770,97	35 496,43
76	Produits financiers				0,00	
77	Produits exceptionnels	285,00	110,00	115,00	-5,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 340,51	31 715,46	30 949,49	765,97	35 496,43
042	Opérations d'ordre transfert entre sections				0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 886,74	15 619,54	15 619,54	0,00	27 103,57
TOTAL (a)		37 227,25	47 335,00	46 569,03	765,97	62 600,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	C.A. 2019	Budget 2021 + DM	C.A. 2021 prévisionnel	Solde	BP 2022 prévisionnel
011	Charges à caractère général	28 558,88	41 150,00	17 161,26	23 988,74	35 500,00
012	Charges de personnel	383,44	885,00	603,12	281,88	23 100,00
014	Atténuation de produits				0,00	
65	Charges de gestion courante	822,98	3 400,00	218,08	3 181,92	3 400,00
Total des dépenses de gestion courante		29 765,30	45 435,00	17 982,46	27 452,54	62 000,00
66	Charges financières				0,00	
67	Charges exceptionnelles	106,00	1 600,00	1 183,00	417,00	300,00
022	Dépenses imprévues				0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 871,30	47 035,00	19 165,46	27 869,54	62 300,00
023	Virement section investissement				0,00	
042	Opération d'ordre	300,00	300,00	300,00	0,00	300,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		300,00	300,00	300,00	0,00	300,00
TOTAL (b)		30 171,30	47 335,00	19 465,46	27 869,54	62 600,00

Excédent Total de Fct au 31/12 (a)-(b)	7 055,95	<i>0,00</i>	27 103,57
--	-----------------	-------------	------------------

Excédent réel -1 830,79 € 11 484,03 €

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 :

Voici quelques grandes lignes d'actions pour l'année 2022 - dans le respect des règles sanitaires en vigueur et avec une maîtrise optimale des dépenses :

- L'organisation du REPAS de Noël de décembre 2021 reporté en Mai,
- Le développement des échanges intergénérationnels par l'organisation de manifestations communes – Habillons les arbres, Retrouvailles, Atelier pour la réfection de l'abri bus de Kerchène,
- La continuité de la veille auprès des personnes vulnérables,
- La poursuite des actions menées par le groupe de travail Accessibilité,
- Le soutien aux « Aidants »,
- La concrétisation de l'offre d'une mutuelle communale,
- Le maintien des activités pérennes du CCAS et l'offre d'autres activités de détente, de loisirs et d'échanges si la situation sanitaire et financière le permet,
- Accompagnement des élus enfants membres de la Commission Solidarité dans leurs projets et dans les projets du CCAS,
- L'analyse des Besoins Sociaux ayant été finalisée, prise en compte des problématiques et des préoccupations des Lapalutiens :

LA SANTÉ – poursuite des actions pour la recherche de médecins généralistes et nouvellement, des dentistes

LE CHOMAGE ET L'EMPLOI – renforcer le partenariat avec le Pôle Emploi et relayer leurs offres d'emploi et de formations

LA PRÉVENTION SÉNIORS – poursuite des actions – manifestations intergénérationnelles

HANDICAP – inclusion du Foyer de Kerchène aux manifestations du CCAS – manifestations intergénérationnelles

GARDE D'ENFANTS – plusieurs accueils sont déjà présents sur la Commune

LOGEMENT – projet de Maisons pour les Séniors par un promoteur privé – poursuite du partenariat et des échanges avec les deux bailleurs sociaux de la Commune

MOBILITÉ / ACCESSIBILITÉ : échanges avec la CCRLP qui est désormais compétente en matière de mobilité – Le chemin piétonnier pour les PMR suit son cours.

SOLITUDE – La commune est forte d'une cinquantaine d'associations, de nombreuses manifestations, du dispositif « Papot'âge » et de divers ateliers de prévention séniors -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les principales ressources du C.C.A.S. prévues pour l'année 2022 sont :

La participation de la Commune :

En raison de la situation sanitaire depuis 2 ans qui a obligé le CCAS à ne pas réaliser certaines manifestations, un excédent confortable devrait être reporté en 2022 (27 103,57€).

Vue la situation financière de la commune, la subvention annuelle sera diminuée, l'excédent de fonctionnement reporté étant suffisant pour équilibrer le budget 2022.

Elle passe donc de 23 000 € en 2021 à 2 570 € en 2022 (si on enlève les 23 430 € que versera le CCAS au budget communal pour prendre en compte les charges effectives de fonctionnement).

Dès 2023, cette subvention annuelle sera recalculée afin de la calquer sur les besoins réels du CCAS.

Les autres ressources du CCAS, comme les années précédentes, sont :

Les subventions versées par le Département dans le cadre de ses missions RSA/APA,

Les revenus des baux et de l'immeuble de la Poste,

Le remboursement des taxes foncières des terres en fermage,

Et les encaisses dans le cadre de la Régie de recettes du CCAS.

DÉPENSES

Les principales dépenses du C.C.A.S. prévues pour l'année 2022 sont - hormis les opérations d'ordre pour la dotation des amortissements et dans l'exception, des remboursements d'encaisses de régie :

Les charges à caractère général – dépenses destinées au fonctionnement du CCAS et à ses manifestations.

Particulièrement cette année et comme la Commune, il conviendra au CCAS de proposer des manifestations et de dispenser son action sociale avec une maîtrise optimale de ses dépenses.

Les charges de personnel, dont la part du personnel affecté par la Collectivité de rattachement,

Les aides alimentaires d'urgence ou sociales exceptionnelles

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il y aura pour l'exercice 2022, un reste à réaliser sur les dépenses d'investissement 2021 qui s'élève à **2 503,41€**.

Comme le prévoit la délibération n°9-2015 du 31 mars 2015, seul un amortissement annuel de 300,00€ est prévu pour les « travaux du bâtiment de la Poste » pour une durée de 20 ans.

III - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement, le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme

Aucune opération de ce type n'est envisagée pour l'exercice 2022.

IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Absence d'emprunts ou de dettes.

V - EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Depuis de nombreuses années, les moyens et financements investis dans les interventions, les actions de prévention, le développement social, les manifestations et les opérations à caractère social ont été adaptés aux disponibilités du budget du CCAS et à la subvention communale.

En l'absence d'emprunts et de dettes, le budget du C.C.A.S. se traduit principalement par les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Dans un contexte social et sanitaire particulièrement difficile, poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes en maintenant son action sociale et sa prévention de proximité.